N° 213. Vendredi 6 Septembre 1844. 15me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Un an	26 fl.	30 fl.
Six mois.	14 »	16 »
Trois mois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les trois premières lignes 1 fl. 50, timbre compris; 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION à La Haye, Lange Vijverberg, derrière le Prinsengracht.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES.

Chez M. Van Weelden-Spaar, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction (franco de port).

LA HAYE 5 Septembre.

Affaires de Suède.

La *Gazette Universelle* d'Augsbourg publie la lettre suivante, qui contribuer à faire connaître la situation politique intérieure de la Suède. En la reproduisant, nous ne voulons pas nous exposés, toutefois, d'admettre comme exact ce qui concerne l'opposition attribuée par son auteur au feu roi contre toutes les idées de réforme.

Il y a plus de trois semaines d'écoulées depuis la réunion des états, et à peine les travaux ont-ils commencé, grâce à l'immense quantité de formalités prescrites par l'ancienne constitution ou consacrées par l'usage, et grâce à la lenteur avec laquelle les affaires semblent se traiter suivant le réglement. Cependant les sections entre états s'étant formées et les budgets de l'état ayant été soumis par le roi, l'observateur intelligent peut dès à présent dresser l'horoscope de la diète actuelle. Mais, avant de passer aux observations, il ne sera peut-être pas inutile de dire quelque chose sur l'importance de la présente session.

L'opposition du roi Charles-Jean à toutes espèces de réformes dans l'administration intérieure du royaume, voire même celles exigées par les progrès du siècle, et son attachement inébranlable à la politique russe, avaient successivement appelé au jour une opposition qui, comme on le sait, s'était considérablement accrue pendant la dernière diète. Le feu roi parait avoir pris pour règle de conduite de n'introduire pendant son règne aucune réforme notable; et, conformement à son système conservateur, il n'accorda sa confiance qu'aux personnes qui envisageaient les demandes d'amélioration de la part de la nation, sinon comme un commencement de rébellion, au moins comme une importune importune.

Cependant le roi avait fait quelques concessions aux vœux du pays en nommant de temps à autre des comités, chargés d'élaborer de nouvelles lois pour la législation, et ces comités se composaient même de partisans du parti réformiste. Ces travaux, qui ont duré tant d'années, étaient enfin terminés, les propositions qu'ils présentaient furent imprimées en immenses volumes et distribuées au public, mais ce fut là le résultat, car le gouvernement les conserva dans les cartons, et aucun de ces immenses projets, dont l'élaboration avait coûté tant d'argent, n'a pas même été présenté aux délibérations des états.

A la mort du roi Charles-Jean, on trouva donc tout préparés des projets d'une nouvelle législation civile, criminelle et politique. A la dernière session, les états avaient demandé qu'on leur soumît un de ces projets de loi, mais le gouvernement de Charles-Jean n'était jamais au bout des études de ses lois, probablement parce qu'on n'en voulait jamais présenter. Toutefois ces projets ne se bornent pas à une modification de viennes lois éparses et inapplicables; ils contiennent, au contraire, une législation nouvelle, basée sur des principes que l'époque réclame. Cette succession en elle-même impose au nouveau gouvernement une tâche importante, qu'il ne saurait décliner sans s'exposer, dès son avénement aux affaires, au blâme, au mécontentement général.

On voit par ce qui précède, qu'il ne s'agit de rien moins en Suède que d'une réforme générale des lois civiles, criminelles, politiques et commerciales, et comme il est facile de prévoir qu'au moins un de ces projets de loi sera présenté aux états dans la session actuelle, on peut dire que la première diète convoquée par le roi Oscar, a pour le pays une importance plus qu'ordinaire. La session offrira peut-être un intérêt encore plus grand. — du moins on s'y attend — par les propositions d'une révision générale de la constitution en ce qui touche la représentation nationale; ces projets ont été proposés à la diète présente et doivent nécessairement être résolus dans la session actuelle.

La loi fondamentale de la Suède créée le 6 juin 1809 et les additions y relatives de la diète du 10 février 1810, avaient été dictées et adoptées en toute hâte, après la révolution de 1809. Le but principal qu'on cherchait à atteindre alors, consistait uniquement à restreindre la prérogative royale dont le roi Adolphe IV avait abusé. On ne prit seulement pas le temps de réformer les usages vicieux qui existaient dans la marche même du gouvernement ou d'introduire des changemens dans la représentation nationale, bien que déjà, à cette époque, la nécessité s'en fit sentir. On conserva donc les quatre chambres et les quatre différens états, et les affaires des diètes furent encore plus embrouillées qu'auparavant.

Tandis que pendant les quarante années qui se sont écoulées, les états constitutionnels du reste de l'Europe civilisée, en adoptant de nouvelles constitutions plus conformes à l'époque, ont changé complètement, ou du moins considérablement modifié, la politique forme de la représentation nationale, la Suède est restée stationnaire; on n'a absolument rien fait pour aller au-devant des réclamations les plus justes que la nation fit entendre de temps en temps, soit que cet éloignement pour tout changement fût le résultat d'une conviction, soit que le gouvernement craignît de voir diminuer son influence par une véritable constitution représentative. Mais une résistance trop opiniâtre entraîne ordinairement une réaction fâcheuse. A la dernière diète, en 1840, le parti radical-libéral triompha dans deux états — dans celui des bourgeois et celui des paysans — ainsi que dans le comité des états auquel tous les changemens à introduire dans la loi fondamentale doivent être communiqués. Ce furent les formes trop compliquées dans les débats et dans les décisions à prendre par les chambres, formes que le parti conservateur avait toujours regardées comme un palladium contre l'introduction de tout changement, qui furent la cause de son échec et du triomphe du parti libéral. Il est maintenant soumis aux états un projet de changement de constitution, élaboré par le parti vainqueur. Ce projet veut l'introduction d'un système de représentation qui, par son extrême tendance démocratique, laisse loin derrière lui tout ce que l'on connait jusqu'à présent dans ce genre.

La question de la révision de la constitution était envisagée par tout le monde comme la plus importante dans le moment actuel, nous aurons occasion d'y revenir, et s'il en est question ici, c'est uniquement pour faire la remarque que le parti radical-démocratique a voulu en faire une question vitale, que dans toutes les intrigues électorales qui ont eu lieu de la part de ce parti aussi bien que de la part des conservateurs, il ne s'est agi que de la question de la représentation nationale, que tous les journaux du pays ne s'occupent que de cela, que de nombreuses pétitions ont été adressées à ce sujet aux états, et qu'on a eu soin de recueillir autant de signatures que possible, afin de faire passer les pétitions pour l'expression de l'opinion du pays. Bien que le projet en lui-même soit non-seulement si peu basé sur les rapports historiques du pays, et en même temps si déraisonnable, si injuste même et surtout si vicieux dans sa forme et par sa rédaction, qu'il ne peut être permis de supposer que le roi en désire l'adoption par les états, le gouvernement a néanmoins déclaré vouloir conserver une neutralité complète dans les discussions qui s'ouvriront sur cette question, de sorte que les partis ont les coudées franches et que chacun se prépare à dresser ses batteries.

Outre ces questions de législation dont on a trouvé les projets tout préparés, on s'attend à voir le gouvernement soumettre aux états plusieurs autres projets relatifs à une organisation plus simple dans l'administration intérieure du royaume, à un système de défense moins coûteux, à une réforme complète dans l'enseignement. Si l'on jette un coup dœil sur l'importance de tous ces nouveaux projets, et si l'on considère que le développement de notre machine gouvernementale a été si longtemps arrêté par un système ultrà-conservateur, on doit avouer, que la diète actuelle est la plus importante que la Suède ait eue depuis sa révolution de 1809; et bien que nous sachions par le discours du trône qu'une partie de cette multitude de projets ne sera que soumise aux chambres et que la convocation d'une diète extraordinaire aura probablement lieu pour les délibérations des autres projets, il n'est pas moins vrai que l'importance de la session actuelle ne le cède en rien à toutes les sessions précédentes.

Jetons maintenant un coup d'œil sur ce qui s'est fait dans les chambres. Le 1 juillet, les membres des états se sont réunis; le même jour le roi nomma le comte Arevid Arevitson Posse aux fonctions de maréchal de la diète ou président de la chambre de la noblesse, et l'archevêque d'Upsala af Wingard, président de la chambre du clergé. — Le premier fut, il y a quelques années, pendant peu de temps, ministre de la justice, et bien que le titre seul du second lui donne déjà le droit à la présidence, cependant il y est nommé chaque fois par le roi. — Le lendemain, les membres des états du clergé, des bourgeois et des paysans remirent au ministre de la justice leurs pouvoirs, et l'on peut se faire une idée de la lenteur qui règne dans toutes les opérations, quand nous disons que la vérification si simple de ces pouvoirs n'a pas duré moins de quatre jours, car ce fut seulement le 16 qu'ils furent remis aux membres. L'enregistrement des familles nobles qui veulent être représentées ou par leurs chefs de famille ou par fondés de pouvoir, déjà commencé le 12, fut continuée pendant plusieurs jours, et ce fut seulement le 17 que le maréchal de la diète déclara la chambre de la noblesse constituée. Ce même jour les chambres des bourgeois et des paysans prièrent le roi, en vertu de la loi fondamentale, de vouloir nommer leurs présidens. Le roi nomma le bourgmestre de Stockholm, M. Holm, président de la chambre des bourgeois, et le paysan Hans Jaussen président de la chambre des paysans. Ce dernier était un des chefs les plus ardens de l'opposition à la dernière diète.

Le discours du trône est rédigé dans un style énergique et plein de dignité qui a produit un très-heureux effet dans le pays. Après avoir consacré à la gloire et aux éminentes vertus de son père quelques paroles qui font honneur au fils, le roi réclame pour lui-même une sincère coopération et la confiance des états. Il promet de maintenir la justice et de protéger la vérité, de seconder le progrès des lumières et le développement des nobles et solides qualités qui distinguent le caractère mâle et énergique des enfans du nord. Il espère présenter, pendant la durée de la session actuelle plusieurs projets d'un intérêt majeur et en premier lieu celui d'un nouveau code criminel, plus conforme aux besoins de l'époque et propre à concilier avec la sévérité nécessaire dans l'application des peines, le respect que l'on doit à la dignité de l'homme. Il vouera ses soins à la simplification de l'administration intérieure et complètera le système de défense; il se propose de convoquer sous peu une nouvelle diète extraordinaire.

Un contraste frappant avec le discours du roi, ce fut celui que l'archevêque adressa à ses collègues dans la chambre du clergé, en tonnant contre la manie d'innover et l'irreligion du siècle. On ne sait si par cette violente sortie le prélat voulait exhaler sa mauvaise humeur contre le parti libéral ou si son allocution doit être regardée comme le gant jeté au trône parce que celui-ci veut s'appuyer sur la confiance de la nation. L'orgueil et l'âpreté dont ce discours est empreint d'un bout à l'autre durent naturellement, dès son apparition dans les journaux, enflammer les passions des partis: l'un se déclare pour l'archevêque, l'autre ne trouve pas de termes assez forts pour exprimer son indignation contre la conduite du prélat, et l'observateur impartial, n'appartenant à aucun parti, ne peut que blâmer la manière d'agir de l'archevêque, aussi impolitique que peu en harmonie avec sa dignité.

Toute la semaine suivante, du 22 jusqu'au 27 juillet, fut employée à la formation des comités pour les quatre différens états. Le choix des membres pour composer les comités dans la chambre des paysans, aussi bien que dans celle des bourgeois tomba exclusivement sur des libéraux et presque en grande partie sur des radicaux, et ceci est tout naturel, car les radicaux forment la très-grande majorité. Par contre, dans les chambres de la noblesse et du clergé les comités se composent d'ultra-conservateurs auxquels on a cependant ajouté quelques conservateurs modérés. Il est inutile de dire que les intrigues n'ont pas manqué afin de parvenir à ce résultat dans les deux dernières chambres. Dans la chambre des nobles la victoire a été vivement disputée. Chaque comité, étant composé d'un nombre égal de membres des quatre différens états, — et, à en juger d'après la composition des quatre comités, il faut s'attendre à voir dans les discussions d'affaires importantes les deux comités composés de libéraux, continuellement en opposition avec les deux autres, — et quand c'est la majorité qui décide, il est bien difficile de prévoir l'issue des affaires.

Le *Morning-Post* publiait dernièrement la correspondance suivante, au sujet des affaires de Suède:

Vous savez que l'assemblée des états a été ouverte dernièrement. Vous savez aussi qu'elle se compose des quatre ordres de l'état, la noblesse, le clergé, la bourgeoisie et l'ordre des paysans, formant autant de chambres législatives séparées. Immédiatement après sa réunion, la Diète a reçu communication d'un projet de réforme parlementaire plus révolutionnaire probablement que tout ce qui a paru dans ce genre depuis la révolution française. Cette motion portait en substance: «Que les quatre chambres qui forment aujourd'hui la représentation nationale, seraient fondues en une seule, composée de 250 membres. Cette chambre élirait dans son sein une seconde chambre, composée de 75 membres, dont un tiers (25) seraient rééligibles tous les trois ans. Chacune des deux chambres choisirait son président qui serait changé tous les mois.»

De cette façon, la seconde chambre ne serait que l'expression de la majorité de la première, qui, à son tour, exprimerait l'opinion publique du jour. Cette prétendue Chambre-Haute serait conséquemment de moins d'importance que celle des Etats-Unis d'Amérique, qui possède au moins une indépendance complète de la chambre législative.

Lorsque la deuxième chambre différerait d'opinion avec la première sur des questions de haute importance, elles seraient réunies. De cette façon la force restrictive de la première chambre serait nulle, car n'ayant que 75 voix, tandis que l'autre en aurait 175, il est évident qu'elle serait toujours en minorité.

Pour être électeur il faudrait posséder une propriété d'une valeur de 10 rixdalers ou de 15 shellings anglais, c'est-à-dire un bien fonds grand comme la table sur laquelle nous écrivons. Ce cens donnerait à la Suède les félicités du suffrage universel qui fait en ce moment le bonheur des Etats-Unis d'Amérique. Le projet établit également la vote par ballottage; il exclut de la représentation nationale en même temps que les individus qui ont subi une peine afflictive ou infamante, toute personne remplissant des fonctions civiles ou militaires à la nomination du gouvernement. Ainsi le simple soldat possédant une petite pièce de terre, et il y en a des centaines de mille en Suède, pourrait être nommé députés, mais non pas leur colonel ou leur général, fût-il le plus riche propriétaire du royaume. Le matelot pourrait être élu, mais non l'amiral; le geôlier d'une prison, mais non le gouverneur d'une province; le portier du palais du roi, mais non les seigneurs de la cour. Le projet exclut en outre les ministres du roi et les membres du gouvernement; de sorte que la législature présenterait l'aspect d'un vaisseau démâté sans agrès ni pilote. Jamais le chartisme anglais n'a rien conçu d'aussi absurde ou d'aussi exagéré. Le projet est copié sur la loi française présentée en 1791 par Danton, Marat, Robespierre et autres.

Nous comprenons qu'une réunion de paysans, sans autres connaissances que ce que leur a enseigné une presse turbulente et ignorante, puisse se prononcer en faveur d'un pareil projet; nous comprenons qu'il en soit de même des représentans des petites villes, dont les moyens de s'instruire sont à peu près les mêmes que ceux des paysans; mais nous ne comprenons pas que les députés de la noblesse et du clergé n'aient pas entrevu les convulsions et les souffrances sans nombre auxquelles ils exposeraient leur nation. Cependant un premier vote a été favorable au projet qui été renvoyé au comité de législation, mais, qui, bien entendu, n'a aucune chance d'être adopté définitivement. Ce qui est plus étonnant, c'est que le gouvernement a déclaré qu'il restera neutre dans une question aussi vitale et qui menace la monarchie et l'ordre social en Suède.

D'après un article que nous trouvons dans la *Nouvelle Gazette de Hambourg*, le comité de constitution a exprimé, à la majorité de 23 voix contre 12, un blâme sévère contre le chef du département civil, pour avoir signé, en 1842, une résolution concernant la somme de 30,000 rixdales accordée par le roi, sans avoir consulté préablement les états. La grande question de la diète se rapproche de plus en plus d'une solution. La conférence des présidens a annoncé à tous les membres des états que l'importante question de la représentation nationale sera résolue simultanément dans les quatre ordres, le 28 courant, et que le comité des délibérations qui doit voter sur le point de savoir si les membres du tribunal suprême (conseillers de justice) de-

vront être maintenus dans leurs fonctions, sera nommé le 31 courant, pour se réunir le même jour.

Plusieurs membres des états ont donné leur approbation à ces ordonnances.

Affaire d'O'Connell.

La chambre des lords s'est réunie lundi à dix heures sous la présidence du lord-chancelier, pour entendre l'opinion des juges sur les questions résultant du *writ* d'erreur présenté par M. O'Connel et ses amis, qui demandaient la cassation du jugement rendu contre eux par la cour du banc de la reine à Dublin.

Le grand-juge Tindal a donné lecture de l'opinion des juges qui, sur neuf des onze questions qui leur ont été posées par le lord chancelier, sont d'avis qu'il n'y a pas lieu de réformer le jugement. Quant à la première et à la seconde question, ils les ont résolues dans le sens du *writ* d'erreur. Ces deux questions avaient pour objet de déterminer si l'accusation de conspiration a été posée d'une manière légale dans l'*indictment* sur lequel le grand-jury de Dublin a eu à se prononcer.

La chambre, sur la motion de lord Brougham, a ordonné l'impression de l'avis des juges, puis sur la motion du lord-chancelier elle s'est ajournée à mercredi pour l'examen de cette importante décision.

L'affluence qui s'était portée à la chambre pour entendre la décision des juges dans l'affaire O'Connel était très-considérable. Une vingtaine de pairs seulement, outre les pairs en droit, assistaient à la séance; parmi eux se trouvait le duc de Cambridge.

Affaires de Portugal.

On écrit de Lisbonne, le 27 août :

M. Gonzalès Bravo, le nouvel envoyé d'Espagne près la cour de Portugal, a présenté la semaine dernière ses lettres de créance à la reine qui l'a reçu avec grand honneur. On assure que M. Gonzalès Bravo a offert à la reine, au nom de son gouvernement, un secours de 10,000 hommes de troupes espagnoles pour la défense de son trône et de son gouvernement, si elle en avait jamais besoin. On peut regarder ce fait qui coïncide avec les mesures du gouvernement portugais comme un indice de l'intention des deux gouvernemens de marcher au rétablissement de l'ordre.

De nouvelles protestations ont été adressées à la reine contre le décret du 1er août sur la magistrature. Celui relatif à l'armée a été modifié par l'introduction d'une clause additionnelle qui porte qu'aucun officier ne pourra être mis à la demi-solde sans l'avis d'une cour d'enquête. Le ministère a essayé de calmer ainsi l'irritation produite par sa mesure. Il se forme, en ce moment, une intrigue formidable contre Costa-Cabral, à la tête de laquelle se trouvent Silva Carvalho, chaudement appuyé par le duc de Palmella, le vicomte Sa da Bandeira et la plupart des pairs.

Lorsque la reine demandait, il y a quelques jours, au duc de Palmella, son opinion sur le décret du 1er août qui a causé et qui cause encore une si vive agitation, le duc répondit : « Si Votre Majesté veut me le permettre, je vais lui raconter une histoire. Je me trouvais à Paris pendant les troubles qui éclatèrent à l'occasion du convoi du général Lamarque; je crus de mon devoir de me rendre auprès du roi Louis-Philippe en reconnaissance de la bienveillance dont ce prince m'avait honoré. Contrairement à mon attente je trouvai le roi plein de calme et de sérénité. Comme je lui faisais part de mon étonnement, S. M. voulut bien me répondre les paroles suivantes :

« Lorsqu'un roi obéit aux lois et se conforme à la constitution, il n'a rien à craindre, quoi qu'il puisse arriver. Je regrette que la tranquillité soit troublée, mais le blâme n'en peut retomber sur moi, et si vous me voyez calme et satisfait, c'est parce que ma conscience est en repos. »

» Il paraît que lorsque le duc eut terminé son anecdote, le roi, qui, paraissait assez mécontent, lui demanda avec vivacité : « Eh bien, est-ce que nous ne nous conformons pas à la constitution ? » A quoi le duc reprit : « Je ne dis pas cela, sire, j'ai voulu seulement raconter ce dont j'ai été témoin à Paris. »

La reine alors demanda au duc ce qu'il pensait du décret. « Madame, répondit-il, je réfléchirai sur ce sujet, et je vous donnerai mon opinion avec tout le respect que j'ai toujours montré pour Votre Majesté aussi bien que pour les libertés de mon pays. » Le lendemain le duc envoyait au palais sa protestation contre le décret.

La censure en Danemarck.

Copenhague, 26 août.

Sous la date du 17 courant, la chancellerie a fait afficher un placard pour le Holstein, rappelant l'ordonnance antérieure, d'après laquelle il faut avoir acquis une autorisation préalable (conformément au décret de l'assemblée du 5 juillet 1832 de la haute diète germanique) pour publier des feuilles périodiques et autres écrits qui n'embrassent pas plus de 20 feuilles d'impression et ont trait à la politique, dès qu'ils paraissent en langue allemande et dans un état ne faisant pas partie de la confédération germanique. Ce placard ajoute :

« Attendu qu'il se publie fréquemment des écrits non admissibles de ce genre, la haute diète, dans sa troisième séance de cette année, a porté un décret qui enjoint une stricte observation du décret antérieur. Par rapport à cela, et pour que le décret du 5 juillet 1832 de la diète soit ponctuellement suivi, S. M. a jugé à propos de décider que des écrits périodiques et autres traitant d'affaires politiques et ne dépassant pas 20 feuilles d'impression, lesquels paraissent en langue allemande dans un état ne faisant point partie de la confédération germanique, ne seront pas exposés en vente dans le duché de Holstein qu'ils n'aient été d'abord soumis à l'examen du censeur à Altona et approuvés par lui. Le censeur devra le plus tôt possible faire reconnaître son approbation au gouvernement de Schleswig-Holstein, de même qu'à la police. Si des brochures de cette espèce sont offertes à vendre ou distribuées sans l'autorisation préalable du censeur, elles seront aussitôt confisquées par la police, et ceux qui se seront rendus coupables de leur propagation, devront être punis conformément au § 2 de l'ordonnance du 9 novembre 1819 relative à la censure des livres qui n'ont pas plus de 20 feuilles d'impression, de même que des écrits qui paraissent par livraisons ou sous la forme de journaux, et conformément au § 3 de l'ordonnance du 27 décembre 1842 relative à l'exercice de la librairie. »

Revue de la presse anglaise.

Pour donner une idée de la violence du langage de quelques journaux anglais, nous reproduisons l'article suivant du *Morning-Post* du 2 septembre. Il est à remarquer qu'une correspondance ministérielle de Paris, qui fournit les nouvelles à la presse départementale, traduit depuis quelques jours, ces virulentes diatribes des feuilles anglaises :

Voici l'article du *Morning-Post* :

Jusqu'ici les assurances d'amitié de la part du ministère français ont été aussi entières que celles d'indulgence de la part de nos ministres, mais il est des pouvoirs qui les déborderaient si l'on n'adoptait pas les vues les plus énergiques et les plus explicites. En France les rejetons des hommes qui, après avoir massacré un million de leurs concitoyens plongèrent l'Europe dans la guerre, le sang et la dévastation, sont conduits par les intrigans les plus adroits, les plus habiles et les plus profonds, et Louis-Philippe a fait leur affaire en recherchant la popularité. La duplicité et la violence dont on a fait preuve à Taïti, et actuellement sur la côte africaine, ont couronné les efforts de la presse qui depuis 14 ans exploite tous les élémens d'irritation. Il existe en Angleterre une indignation universelle qui ne fait que prendre de l'extension. La plupart des Anglais croient que si l'heure de la rupture définitive ne peut être que retardée, le moment actuel est certainement le plus propice pour frapper. Examinons la situation de l'Europe. Sur le continent, les forteresses et toute la rive gauche du Rhin sont hérissées des canons et des baïonnettes de ceux qui doivent faire payer à la France la rétribution insuffisamment soldée jusqu'ici pour ses anciennes agressions. A peine la France aura-t-elle déclaré la guerre, que l'Autriche concentrera une armée sur les Alpes pour protéger ses sujets contre les fausses doctrines que la France, semblable à Mahomet, a toujours propagées, les mains rouges de sang. Par-delà les Pyrénées, une rude expérience a appris aux Espagnols à se méfier des sympathies françaises, ajoutons que nous aurons pour notre ferme allié le souverain dont la volonté absolue régit les plus grands et les plus mobiles empires. La Russie sera notre second dans la lutte. Notre guerre avec la France se réduira à une guerre toute maritime de notre part. Nous disposons de la plus grande force de vapeur qui existe; cela assure notre supériorité sur mer. Les bateaux à vapeur qui transportent les habitans de Londres aux villes du littoral, armés de canons et pourvus de fusées à la congrève, suffiraient pour défendre nos côtes et dévaster le côté opposé du canal; nos grands armemens maritimes balaieraient dans les mers lointaines les bâtimens de la marine royale et commerciale de la France, et trouveraient à Gibraltar, à Malte et aux îles Ioniennes de quoi renforcer notre puissance; nous couperions toute communication à 80,000 Français que nous prendrions par la famine dans un pays qu'ils n'ont pas cessé de dévaster. Notre commerce qui s'améliore et la taxe du revenu qui produit beaucoup nous aideraient à subvenir aux frais de la guerre.

En faisant la guerre actuellement nous forcerions les Français à rendre gorge et à restituer ce qu'ils ont pris en Afrique et nous les empêcherions d'augmenter dans la Méditerranée une puissance qui devient chaque jour plus dangereuse pour notre commerce et nos possessions dans ces régions. Nous recommandons ce tableau aux Français, les conditions de la paix qu'assurément nous préférerions à tous les maux de la guerre sont bien simples. La France rappellera ses troupes chez elle; on ne saurait se fier à ses assurances à l'égard de Mogador parce que nous avons pour nous guider sa duplicité dans l'affaire d'Alger. En outre l'Angleterre et beaucoup d'autres nations de l'Europe sont fatiguées d'écraser de taxes leurs sujets, pour tenir sur pied des armemens destinés à surveiller les folies belliqueuses de la France.

— Le *Morning-Post* reproche à l'état de choses établi en France par l'insurrection heureuse de 1830, d'avoir entretenu dans les esprits des velléités belliqueuses pour distraire la populace et l'empêcher d'attaquer les institutions dynastiques du pays. Le gouvernement de la restauration s'était emparé d'Alger sous de faux prétextes : le gouvernement de la révolution a résolu d'aggraver les torts et d'ajouter, s'il était possible, de nouvelles conquêtes à ce territoire mal acquis. Voilà le véritable secret de l'expédition de pirates contre les domaines du Maroc. Pour mettre en sûreté la dynastie de 1830, il fallait étancher la soif de gloire des Français et leur faire espérer la réalisation de cet ancien vœu populaire que la Méditerranée devienne un lac Français et avec la finesse particulière aux hommes d'état Français, on eut soin d'associer un membre de la maison d'Orléans aux victoires qui devaient gratifier la vanité nationale. Nous ne voulons pas, pour rétablir les choses, que l'on prenne un langage hautain; mais, des remontrances à la fois fermes et courtoises doivent être faites contre toute occupation du territoire de Maroc par la France, en ajoutant la déclaration formelle qu'une telle occupation équivaudrait pour nous à une déclaration de guerre. Pas de négociations qui puissent traîner en longueur! souvenons-nous d'Alger! Nous ne suspectons pas l'honnêteté du cabinet des Tuileries, nous doutons de son pouvoir. Bien que nous désirions vivement le maintien de la tranquillité, nous n'hésitons pas à nous prononcer pour une guerre juste et nécessaire, de préférence à une paix déshonorante! Si une telle guerre (Dieu nous en préserve!) nous est imposée par la vanité ou l'ambition des Français, ceux-ci peuvent être assurés qu'elle sera aussi populaire que celle soutenue par nous contre eux, pendant un quart de siècle, avec un courage inébranlable, jusqu'au jour de sa victorieuse conclusion alors que nous en dictâmes les conditions au cœur de leur capitale conquise!

— Voici comment la correspondance du *Times* dépeint les effets du bombardement dans la place de Tanger, et la situation de cette place :

« Depuis les détails fournis par le dernier paquebot, une personne compétente a vérifié le dégât causé à Tanger. On n'a pas eu dessein d'effectuer une brèche et on ne l'a pas faite, et les vieux murs, que bien des personnes croyaient devoir crouler à la première bordée, ont merveilleusement résisté. Les bastions ont souffert, il est vrai, et malgré les trouées faites à ces vieilles murailles, pas un pan ne s'est affaissé après le feu : loin de là, les boulets se logeaient tranquillement dans la maçonnerie, ou la traversaient sans autre forme de procès.

» Le nombre des canons démontés ou mis hors de service peut s'élever à 20. A l'exception d'une espèce de canon formé de barres de fer cerclées de forts anneaux de même métal, et qu'on remarque çà et là dans les vieux forts, on peut voir sur les batteries la plupart des canons en usage, hollandais, flamands, anglais, espagnols, français, portugais, arabes, etc. La [illegible] semble avoir été le point de mire des canonniers [illegible] criblée de boulets; mais son minaret, du haut duquel l'[illegible] du soir des musulmans s'est si souvent élevée vers les cie[illegible] reste inébranlable et droit au milieu des débris qui l'entou[illegible]

» Le fils cadet de l'empereur est à Tanger avec beaucoup [illegible] cent pour ses troupes, stationnées à une petite distan[illegible] ports ont en voie de réparation. Les Kabyles ont abandon[illegible] voisinage. »

—Sous ce titre: *Un nouveau champ de bataille pour l'E[illegible]* *Freeman* de Dublin contient un article remarquable dont [illegible] un extrait :

Une invasion de la France en Angleterre est-elle donc i[illegible] sible ? des bateaux à vapeur ne peuvent-ils pas franchir [illegible] nal ? Lorsque les Normands envahirent l'Angleterre, la ma[illegible] fit-elle pour les arrêter ? les descendans de ces hardis [illegible] deurs sont-ils moins entreprenans que leurs ancêtres ? [illegible] vons bien que la marine de l'Angleterre est le double [illegible] de France, mais nous savons aussi que l'Angleterre a [illegible] breuses colonies éloignées à défendre, et que ses besoi[illegible] l'Irlande est le plus grand) la forcent de répartir ses [illegible] sur toutes les mers et dans tous les climats. La France [illegible] puissance est plus compacte et mieux combinée que ce[illegible] autre pays, n'a que peu de colonies. L'Algérie est à [illegible] en quinze jours elle pourrait concentrer dans le canal [illegible] terre toutes ses forces navales. Ces forces pourraient [illegible] échec celles de l'Angleterre pendant que la vapeur [illegible] rait, sur les rives d'Angleterre 100,00 combattans, pr[illegible] le demi-million de soldats que la France a toujours, sa[illegible] mes. De Calais et Boulogne, de Brest et Cherbourg, les [illegible] de Bretagne et de Normandie pourraient être lancées [illegible] plaines de l'Angleterre.

Il ne faudrait qu'une semaine pour cela.

La France a le pouvoir et les moyens pour opérer une [illegible] te, elle n'a qu'à le vouloir ou y être forcée.

Circulaire concernant le passage des Dardanelles.

La Porte ottomane a adressé la circulaire suivante aux [illegible] rentes légations étrangères à Constantinople :

« D'après un ancien usage, lorsqu'il se présente des bâ[illegible] qui veulent remonter le détroit des Dardanelles après [illegible] res, à la turque (une heure avant le coucher du soleil) [illegible] adopté la mesure de tirer, pour les arrêter, deux coups [illegible] à poudre, et si l'on n'était point écouté, de tirer un coup [illegible] non à boulet. Cependant, comme l'on sait généralement [illegible] coup chargé à boulet n'est point tiré pour faire du [illegible] timens continuent à passer après ladite heure, et dans cette [illegible] nière non-seulement on ne retire aucun avantage de l'exécution [illegible] de ladite mesure, mais on dépense sans motif de la poudre [illegible] des boulets. En conséquence, en abolissant cet usage, [illegible] le terme d'un mois à partir de ce jour, on a adopté la [illegible] suivante :

« Après ladite heure on devra, aussi longtemps que [illegible] jour, arborer dans les bateaux, vis-à-vis l'une de l'autre [illegible] drapeaux rouges, verts et jaunes, et pendant la nuit on [illegible] pendra de grands fanaux : si contre toute attente quelque bâtiment [illegible] sait de vouloir passer, on tirerait le canon, et les frais [illegible] du canon qui sera tiré, seraient à la charge de ce bâtiment.

» Puisque cette mesure a déjà été annoncée au précédent [illegible] mandant des Dardanelles, ainsi qu'aux autres fonctionnaires [illegible] qu'elle concerne, la présente circulaire est adressée à [illegible] tion de S. M. le roi de [illegible], en la priant d'employer ses [illegible] offices aux fins de faire annoncer aux capitaines des bâtimens [illegible] marchands du royaume de [illegible] que, passé le terme [illegible] sus annoncé, on procédera à l'exécution de ladite mesure, [illegible] même temps qu'elle voudra bien aviser aux moyens d'empêcher [illegible] que l'on y contrevienne.

« Le 7 redjib 1260 (24 juillet 1844.) »

Le *Vlaemsch België* contient aujourd'hui un article [illegible] affaires de Belgique, et notamment sur le traité conclu [illegible] ce mois entre cet état et le *Zollverein;* nous y remarquons [illegible] passage que voici :

« Le traité du 1er septembre vient d'amener un chan[illegible] important dans la position de la Belgique. Un avenir [illegible] lui est ouvert, et la voie où elle fait aujourd'hui le pre[illegible] est trop avantageuse pour qu'elle ne doive pas y persévérer. [illegible] renoncé aux sympathies françaises pour s'adonner [illegible] élément, qui, sous tous les rapports, lui offre une ana[illegible] turelle; le temps nous apprendra qu'il y a loin de la g[illegible] allemande à l'égoïsme français. Le caractère des nati[illegible] sur leurs intérêts positifs; si la France a constamment [illegible] notre alliance commerciale, c'est que ses intérêts étaient [illegible] position avec les nôtres, ou c'est du moins, qu'il n'exi[illegible] de sympathie entre les deux peuples.

Le *Moniteur Belge* n'a pas publié encore le traité [illegible] merce et de navigation conclu entre la Belgique et le Zo[illegible] On ne comprend pas trop, dit l'*Indépendance*, les motifs [illegible] tard apporté à cette publication alors que toutes les dis[illegible] du traité sont à-peu-près connues.

Le *Journal de La Haye* attend pour le reproduire, que [illegible] cument ait paru dans la feuille officielle belge.

Mardi 3 c. les affaires ont été très-limitées sur les fo[illegible] çais à la bourse de Paris; elles indiquent plutôt une [illegible] à la baisse. Le 3 p. c. ouvert fin du mois, à 80 75, est [illegible] 80 65, pour revenir à 80 75, cours de fermeture; [illegible] de 15 c. sur hier. Au comptant la baisse est de 10 c. Le [illegible] ferme comme hier, fin du mois, et au comptant avec [illegible] baisse. Les actions de banque en hausse de 10 fr. 3,000. [illegible]

Dans les fonds étrangers, il y a hausse de ¼ sur le 5 p. c. [illegible] (1840) sur l'actif, le 3 p. c. espagnol. Les autres fonds [illegible] variation.

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 26 août.

On s'est beaucoup préoccupé à l'étranger de la question [illegible] savoir si les intérêts des nouveaux 3 p. c. qui seront créés [illegible] indemniser les diverses compagnes dont les contrats [illegible] le gouvernement seront annulés, et pour liquider leurs com[illegible] seront comme les 3 p. c. provenant de la capitalisation, payés

…dres et Madrid, ainsi que le demandaient les con… Cette question est positivement et officiellement réso… intérêts de ce nouveau 3 p. c. ne seront payables qu'à … il en sera de même de la liquidation de la dette flottante …ons royaux que le ministre des finances s'occupe en ce …t de convertir en 3 p. c. à certaines conditions qui ne …encore arrêtées entre les porteurs et le gouvernement. …intérêts seront également payables seulement à Madrid …ne s… …le ministre des finances, qui veut …tte sage disposition, ménager autant qu'il le peut, les in… …les créanciers étrangers.

M. Martinez de la Rosa, cédant à une double invitation de …veraine, est parti de Paris pour Madrid, où il va prendre …feuille du ministère des affaires étrangères. Retenu à … par les relations élevées que lui avaient values ses quali… …mables autant que son titre d'ambassadeur, M. Martinez de …sa a compris cependant qu'il devait le secours de son nom …on éloquence à la cause du parti modéré, au moment où …e des principes va recommencer dans les cortès nouvelles. …position entièrement nouvelle en Espagne, quoique …ncienne dans d'autres pays, est établie dans le nouveau …s douanes présenté par le directeur général. Lorsque …ésentera aux bureaux, des articles dont les droits ne sont …nés au tarif, et auxquels la douane doit, par conséquent, donner une évaluation, si le prix de facture est moindre …que celui, la direction peut se les approprier en payant …teur de ces articles, ou au négociant qui les fait entrer, …e facture et 10 p. c. en sus pour les frais. Cette disposi… juste; mais pour empêcher qu'il n'y eût abus, de la part …ployés, il faudrait avoir établi un moyen d'éviter que …considère quelquefois comme inexacte la véritable va… …quée sur les factures; car cette évaluation ne peut ni …t être arbitraire, soit au préjudice de la direction, soit à …des particuliers.

…grand nombre de points, la direction des douanes …e dans son tarif de celui que la junte a présenté. Nous …us dirons pas l'analyse de ces observations. Nous dirons …ment que le tarif du directeur est plus parfait que celui de …te, parce qu'il est basé sur de meilleurs principes; parce …favorise davantage notre industrie et notre commerce, et …qu'il repose sur des faits et des renseignemens plus cer… Ceci ne doit pas empêcher néanmoins qu'on ne les sou… …un et l'autre à la révision d'une autre junte, afin de les …rer au plus haut point de perfection possible.

…éditeur responsable de l'*Espectador* a été arrêté et le …est suspendu. Le général Narvaez a le portefeuille de …re *ad interim* pendant l'absence du titulaire. On a reçu …x, à la date du 23, quelques détails sur l'affaire de Mo… …quelques correspondances françaises semblent indiquer …prise de l'île et la destruction de Mogador termineront …campagne.

…e *Heraldo* s'exprime ainsi au sujet des succès des armes …ises dans le Maroc:

…ue fera l'empereur après de si terribles leçons? courbera-…tête sous le malheur? cédera-t-il aux réclamations, cha… …plus imperieuses de la France: ou bien, excitant le fa… …d'une nation de huit millions d'hommes, entreprendra-…une guerre sainte qui pourrait être cent fois plus durable …celle qu'entretient Abd-el-Kader depuis 14 ans avec les …pes expulsés d'Alger? Dans ce dernier cas, comment se con… …la France, elle qui a promis à la face du monde de ne pas …ndir ses possessions en Afrique?

…Angleterre a été jusqu'ici impuissante à faire accepter à …mpereur du Maroc les conditions de paix imposées par la …nce; sera-t-elle plus heureuse par la suite? ou bien verra-…elle avec impassibilité les armées et les escadres françaises …rir un pays dans lequel elle avait presque le monopole du …mmerce? souffrira-t-elle que ses éternels rivaux étendent …urs conquêtes en Afrique et augmentent ainsi chaque jour la …nde influence que la France va acquérir dans la Méditerra…? La question d'Orient est là pour nous répondre que la …ande-Bretagne ne le permettra point. L'avenir est gros d'é…nemens importans, la crise où se trouve aujourd'hui l'Europe …extrêmement grave.

Voici les réflexions que suggèrent au *Globo* espagnol les …nières nouvelles du Maroc. D'après une dépêche d'un des …-de-camp du prince de Joinville au consul de France à …dit, il paraît que la prise de l'île et la destruction de Mogador …minèront cette année la campagne jusqu'à ce que l'on ait …connaissance de l'effet produit par cet événement sur l'esprit …l'empereur et le fanatisme de ses sujets. Les Français ont …la seule tactique qui fût de mise avec de pareils adversai… Ils ont commencé la guerre pour obtenir la paix; il ne leur …este plus qu'à attendre, maintenant qu'ils ont convaincu les …ains de leur puissance. Si, dominés par les suggestions …Abd-el-Kader et furieux de leurs déroutes, les Marocains veu…lent encore tenter les hazards de la guerre, la question de Maroc …endra une importance extrême. Jusqu'ici on sait que Louis-…lippe et M. Guizot n'ont jamais désiré qu'une chose, faciliter …conclusion des différends avec le Maroc. Le cabinet français …a dû communiquer ses intentions à l'Angleterre a enlevé à …lutte commencée l'importance qu'elle eût pu avoir autre…ment. Ce ne serait qu'en cas de continuation forcée de la guerre …u'il pourrait survenir des difficultés entre la France et l'An…terre; mais les agens anglais à Maroc font tous leurs efforts …ur lever ces difficultés!

Nouvelles de France.

Paris, 3 septembre.

Nous étions bien informés en annonçant que les hommes …inoraux du parti légitimiste ont l'intention de se réunir bien… à Venise; sur un point pourtant, nos renseignemens étaient …ux exacts. M. de Chateaubriand, nous sommes heureux d'a… …ire, ne reconnaît en ce point ses préparatifs de départ …ans le but d'assister à ce singulier congrès; il se propose seule…ment de faire une visite à Mme la duchesse d'Angoulême. Le …ctif chevaleresque que l'illustre écrivain a voué à une royale …fortune explique et autorise cette démarche; mais M. de Cha…teaubriand n'ira pas à Venise, parce qu'il désapprouve la co… ridicule que les notabilités du parti vont jouer, dans une …ille qu'elles ont choisie sans doute par amour pour les gran…deurs déchues dont elle est l'image; et qui sait? peut-être un peu en souvenir des six prétendans de *Candide*. M. de Chateaubriand comprend, non sans une secrète amertume, dans quelles petites vues les légitimistes se servent de sa gloire. Le procès Cauchard et Toutain a fourni à cet égard des révélations qui ont douloureusement affecté tous les admirateurs de l'auteur de *René*.

(*Revue de Paris.*)

—Une cérémonie imposante a eu lieu aujourd'hui à l'hotel royal des Invalides, où ont été déposés les drapeaux conquis à Mogador par l'escadre aux ordres de S. A. R. M. le prince de Joinville.

—Un mouvement se prépare dans le personnel diplomatique. Quatre titulaires de postes importans, auxquels leur grand âge impose un repos légitimement acquis par de longs et honorables services, vont être admis à faire valoir leurs droits à la retraite: ce sont MM. Bellocq à Florence, Alley de Ciprey à Mexico, le vicomte de Fontenay à Stuttgard, et le baron de Bourgoing à Munich. Parmi ces différentes légations, la plus ambitionnée est celle de Florence, et l'on cite au nombre des candidats qui la sollicitent: MM. Polydore de Larboche, actuellement à Weimar; de Varennes, ministre plénipotentiaire à Lisbonne; de Lurde, chargé d'affaires à Buenos-Ayres, auquel on a promis qu'il ne retournerait pas à son poste, et enfin le baron Deffaudis.

— On lit dans le *Constitutionnel*:

Il importe de bien constater l'état des choses en Algérie. Le maréchal Bugeaud, après sa victoire, n'est point resté sur le terrain où avait été livré le combat, il s'est avancé à une lieue plus loin que le camp marocain, jusqu'à Coudiat-Aderraman. Il voulait ainsi bien constater qu'il était maître de ses mouvemens; mais le manque d'eau se faisant sentir, et les approvisionnemens étant plus difficiles par le manque de moyens de transport, depuis qu'un ou deux convois venant de Ghazouat avaient été pillés, il a résolu de disloquer son corps d'armée, et de ne laisser au camp de Lalla-Maghrnia que les hommes nécessaires pour le défendre. Les troupes qu'il avait appelées à lui, rentrent donc probablement en ce moment dans leurs garnisons, et lui-même a dû s'embarquer à bord du *Sphynx*, le 1er ou le 2 septembre à Ghazouat, situé à huit ou dix lieues du camp.

Le général Thierry, qui commande à Oran, a été informé de ces dispositions, et l'on se préparait à y recevoir les troupes et le maréchal lui-même qui, en revenant à Alger, touchera à Oran, et visitera les principaux points du littoral entre Oran et Alger. Il comptait de la sorte n'arriver au chef-lieu de la colonie que vers le milieu de septembre.

Il est maintenant bien certain que le maréchal n'a reçu aucune proposition de paix de la part de l'empereur.

Ce qui manque surtout en Algérie en ce moment, ce sont les moyens de transport, et nous savons qu'une fourniture de 3,500 mulets va être demandée dans ceux de nos départemens où on se livre à l'élève de ces animaux.

— On nous assure, dit le *Siècle*, que le gouvernement anglais, cédant au mouvement d'indignation qui s'est manifesté dans toutes les classes du peuple contre les infâmes lettres publiées par le *Times*, se propose d'ordonner une enquête afin de découvrir les officiers de la flotte qui se sont rendus coupables d'un si méprisable outrage contre la marine française et de les traduire devant un conseil d'honneur. Le blâme infligé par décision de ce conseil constaterait, aux yeux du monde, que ni la flotte ni la nation britannique ne se sont associées à cette honteuse démonstration de la haine et de l'envie.

Nouvelles d'Amérique.

Le *Courrier des Etats-Unis* nous apporte des pièces officielles qui nous prouvent que nos correspondances de Mexico n'avaient rien d'exagéré en nous mandant les horreurs commises à Tabasco par les satellites de Santa-Anna. Les ministres d'Espagne et d'Angleterre, et surtout M. Alley de Ciprey, ministre de France à Mexico, apprenant que plusieurs de leurs compatriotes étaient au nombre des compagnons de Sentmanat, avaient demandé au président Santa-Anna qu'au moins ils ne fussent pas condamnés sans jugement. Non seulement celui-ci ne tint aucun compte de cette intervention, mais après l'exécution, joignant l'insulte à la cruauté, il publia dans le *Courrier de Mexico* les notes diplomatiques que lui avaient adressées à ce sujet les trois représentans de la France, de l'Espagne et de l'Angleterre, et les fit suivre sans plus de façon d'une réponse formulant un refus péremptoire. Cependant, ces réclamations méritaient mieux. Répondre à d'aussi nobles paroles par de sanglantes exécutions, est un acte qui donne au président du Mexique toutes les apparences d'un chef de Barbares.

Le gouvernement mexicain avait donné de la publicité à la première dépêche, mais non à une seconde que M. Alley de Ciprey, a fait immédiatement faire parvenir à Santa-Anna en réponse à sa fin de non recevoir. M. de Bocanegra, ministre des affaires étrangères du Mexique, pensant, suivant les termes du *Courrier des Etats-Unis*, à escamoter cette réponse, le ministre de France fut contraint d'avoir recours à la publicité du *Courrier Français* de Mexico.

Rien n'a été obtenu. Tous les prisonniers ont été exécutés *sans jugement*. La *Démocratie pacifique* prétendra-t-elle encore que nos correspondans de Mexico étaient mal informés?

(*Presse.*)

—Une armée de 15,000 hommes se prépare à quitter le Mexique et à envahir le Texas; on s'attendait, d'après les dernières nouvelles, à la voir arriver à Matamoros au mois de novembre prochain.

—Le capitaine Hardy, du brick *Souther*, a apporté à Londres des nouvelles d'Haïti du 1er août. La portion espagnole de l'île est dans un état continuel de révolte contre le gouvernement, et de guerre civile. Quelques jours avant le départ du *Souther*, du Cap, le brick danois *Lucy* est arrivé de Port-au-Platt, avec cent habitans de cette place, obligés de fuir les désordres. Une armée se réunissait au Cap pour s'avancer dans la partie espagnole de l'île. Le président était parti pour faire une tournée dans l'île et était attendu au Cap.

— Les nouvelles du Port-Républicain vont jusqu'à la fin de juillet. Il y est question des préparatifs de guerre qui se faisaient pour reconquérir la province insurgée de Santo-Domingo. Le président Guerrier était parti pour faire une tournée dans l'intérieur, et, à ce que l'on croyait, pour activer la guerre. Le contre-amiral de Mosges, ajoutent ces nouvelles, avait reçu son ordre de rappel, et s'était rendu à la Martinique, où devait se trouver déjà son successeur, le contre-amiral Laplace.

Nouvelles et faits divers.

Un malheur a eu lieu sur notre chemin de fer près de Zuilen. Le garde Andersen, ayant oublié d'ouvrir la grille pour le dernier convoi de dix heures, ne s'en aperçut que lorsque la locomotive s'en approchait déjà; il courut pour l'ouvrir mais au même instant il fut atteint avec tant de violence par la locomotive qu'il tomba mort sur le coup.

— La reine de Portugal est très-près d'accoucher, et des prières publiques se font dans toutes les églises pour l'heureuse délivrance de S. M. Après l'accouchement de la reine, la cour reviendra à Lisbonne, où commencent déjà à se rendre les ministres et les hommes politiques qui se reposaient, dans leurs maisons de campagne des fatigues gouvernementales. Le Portugal continue à être tranquille, et pour le moment il n'existe aucune crainte de bouleversement.

—L'empereur du Maroc n'a point quitté Méquinez malgré la gravité des circonstances, et en voici la raison: Cette ville renferme son trésor, qu'on évalue à la somme d'environ cinquante millions. Ce trésor est renfermé dans les caves de son palais, contenu dans de grands pots de grès rangés symétriquement; lui seul a la clé des souterrains, et nul ne peut y pénétrer sans lui. Lorsqu'il s'absente, l'aîné de ses fils le remplace et veille sur le dépôt précieux. Or, ses fils sont en ce moment à l'armée, et l'empereur craindrait, s'il s'absentait, de voir son trésor pillé par ses avides sujets, comme l'a été celui de son prédécesseur. Dans cette position et malgré les nécessités de la politique, il reste auprès de ses richesses, entouré de sa garde, forte d'environ six mille hommes, la seule milice sur laquelle il peut compter d'une manière absolue, et qu'il paie libéralement.

—Suivant la *Nouvelle Gazette de Wurtzbourg*, le roi de Prusse aurait donné sa sanction au projet de réduction de la taxe des lettres élaboré par la direction générale des postes. D'après le nouveau tarif, qui sera mis en vigueur à partir du 1er octobre prochain, le port d'une lettre sera de 1 silbergros jusqu'à la distance de 5 milles, et de 8 jusqu'à la distance de 100 milles, et en proportion pour les autres distances.

—On écrit de Vienne, 28 août: A partir du 1er septembre sera aussi mise en vigueur la convention postale qui supprime l'affranchissement obligatoire des lettres entre l'Autriche d'une part, et les grands-duchés de Luxembourg, de Mecklembourg et le duché de Brunswick.

—On lit dans le *Times*:

Nos nouvelles de Tripoli du 12 du mois dernier rapportent qu'une insurrection a éclaté dans les monts Gériens, et que Miludi Sheik, l'ex-ministre de la famille disgraciée des Mahmudi, s'est mis à sa tête. Un corps de cavalerie turque qui s'était avancé contre eux, a été repoussé avec la perte de leur colonel Ismal-Bey, qui a été ou tué ou fait prisonnier. Le fils du pacha doit s'embarquer pour Benzazy pour prendre le commandement de l'armée d'expédition. Le bruit court que quelques Français dirigent les mouvemens des montagnards insurgés, mais cette nouvelle paraît être mal fondée.

—On écrit de Smyrne, 9 août: Le dernier paquebot de Trieste a amené le commissaire impérial et les officiers supérieurs qui doivent prendre le commandement de l'escadre stationnée à Smyrne; car en même temps que M. l'amiral Bandiera, tous les commandans de son escadre se sont embarqués pour Venise. Ces officiers devront comparaître à l'enquête qu'on veut faire, touchant les désertions qui ont eu lieu dans l'escadre. Des personnes bien informées assurent qu'un des griefs du gouvernement consiste en ce que celui-ci ne l'a pas d'abord informé de la conjuration, attendu qu'on sait positivement qu'il a été instruit par plusieurs lettres anonymes des plans des conjurés et que, par faiblesse ou bonté, il n'a tenu aucun compte de ces nouvelles. Cependant une correspondance de Vienne reçue aujourd'hui, nous apprend que l'amiral Bandiera s'est complétement justifié et qu'il sera probablement réintégré dans ses fonctions.

— On écrit d'Alexandrie, le 20 août:

Méhémet-Ali, de retour ici depuis le 9, a été reçu avec de grandes démonstrations de joie; tous les forts, la flotte et toutes les batteries de terre et de mer l'ont salué; puis chacun s'est empressé d'aller féliciter ce prince sur son retour, le pacha a reçu tout le corps diplomatique; Méhémet-Ali a repris, avec sa vigueur accoutumée la direction des affaires. Des consuls avaient jugé à propos de faire venir ici un renfort de bâtimens de guerre; deux frégates anglaises se sont présentées successivement et sont reparties.

—On écrit de Berlin, 26 août:

Il est arrivé à Varsovie, de Saint-Pétersbourg, l'ordre formel d'exercer une plus grande surveillance politique, notamment sur les points suivans: 1° introductions des livres communistes imprimés à Paris, et traduits en langue polonaise; 2° l'entrée dans le royaume, des émissaires communistes sous le masque d'ouvriers; 3° l'autorité devra rendre plus difficiles les relations avec le grand-duché de Posen, et même les interdire dans certains cas.

— M. Mary, chargé d'affaires de Belgique en Grèce, qui vient d'éclairer le roi Othon sur les manœuvres du ministère Mavrocordato, au grand déplaisir de sir Ed. Lyons, est un homme d'un esprit très-juste et très-calme. A Rio-Janeiro, où il a résidé quelques années, et à Athènes, où il sait concilier sa passion pour les arts et l'antiquité avec les devoirs de sa position, il s'est toujours tenu en dehors des intrigues diplomatiques. Le roi Othon a dû être frappé du témoignage chaleureux et désintéressé d'un homme d'honneur qui n'a pu lui cacher la vérité. Le ministère Macrovordato en était venu à vouloir dominer les élections par la terreur. Presque au même moment où M. Mary faisait connaître ces manœuvres au roi, un officier de gendarmerie confirmait la révélation du chargé d'affaires de Belgique en remettant à ce souverain des lettres du ministre de la justice qui enjoignaient à celui-ci d'assurer son élection à Patras, *fût-ce par le sabre*. La franchise de M. Mary et de cet officier, et la fermeté du roi Othon ont épargné de grands maux à la Grèce.

(*Revue de Paris.*)

— On remarque les lignes suivantes dans le *Morning-Post*:

«A l'occasion de la consécration de la chapelle catholique romaine de Wollingham, il y a eu une réunion dans laquelle le docteur Wiseman a tracé l'historique des progrès de la religion catholique en Angleterre. Il rend hommage aux travaux de M. Pugin, qui a déjà bâti 34 nouvelles églises, d'autres architectes

en ont déjà bâti 20, de sorte que, depuis 6 ans nous possédons en ce pays 54 nouvelles églises catholiques. Ceci est significatif ; ces églises ont été érigées à Londres, Liverpool, Birmingham, Manchester, Derby, Nottingham, New-Castle, Hewarl, Coventry, etc. Grâces soient rendues à la Providence, qui, dans ces importans travaux, a secondé le zèle de M. Pugin, 19 nouvelles communautés religieuses sont établies en Angleterre. La presse de Derby, depuis quelques années, a mis au jour deux millions de volumes de publications catholiques. Les ouvrages catholiques sont très-recherchés. Le peuple s'est habitué à voir les ecclésiastiques circuler librement revêtus de leurs costumes religieux. Jamais tolérance ne fut plus grande et plus heureuse. Des toasts ont été portés au pape Grégoire XVI et au prince Pompili Doria.

— On lit dans le *Moniteur* : « M. le ministre des travaux publics avait demandé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, si le cœur trouvé à la Sainte-Chapelle le 15 mai 1843, *pouvait être celui de saint Louis*, comme plusieurs personnes l'avaient pensé. L'Académie confia l'étude de cette question à une commission composée de neuf membres, y compris ceux du bureau. Ces membres étaient MM. Guérard, Guigniaut, Le Prevost, Letronne, Pardessus, P. Paulin Paris, Quatremère, de Wailly, Walckenaer ; et comme l'Académie désirait avant tout qu'on prît connaissance des objets découverts qui étaient sous le scellé, M. le ministre désigna M. Andral et plus tard M. Dumas, membre de l'Académie des sciences, pour assister la commission dans cet examen. Cette commission, après avoir mûrement étudié les pièces matérielles et historiques de la question, ainsi que le rapport très-détaillé de M. Dumas, vient de proposer dans la séance d'hier (à la majorité de sept voix contre une), de répondre à M. le ministre que rien n'autorise à croire que le cœur découvert soit celui de saint Louis. L'Académie doit discuter cette proposition dans sa séance prochaine. »

— C'est par erreur que, sur la foi d'une lettre d'Italie, l'on a annoncé, en rendant compte des obsèques du prince Joseph Bonaparte, que sa famille avait demandé l'autorisation d'orner le catafalque des insignes de la royauté, mais que cette autorisation avait été refusée, et que le défunt avait légué une pension de 12,000 écus toscans (66,000 fr.) à son frère le prince Jérôme. La famille Bonaparte a voulu, au contraire, que le catafalque ne fût orné d'aucun emblême, pas même de ses armoires, et que les obsèques se fissent avec toute la simplicité possible. La dépouille mortelle du prince Joseph n'ayant été déposée que provisoirement à Santa-Croce, conformément au désir exprimé par le prince qui a demandé à être enterré en France.

— Ce qui a été dit du legs en faveur du prince Jérôme est également basé sur des renseignemens inexact : le prince Joseph, qui a des héritiers directs, n'a laissé à ses frères le prince Louis et le prince Jérôme que deux tabatières, ornées du portrait de leur père. Du reste, la fortune laissée par le prince Joseph est loin d'être aussi considérable que les journaux l'ont avancé.

— On lit dans le *Moniteur des Eaux et Forêts* : « On répète depuis plus de dix ans, avec une assurance imperturbable, comme s'il faut était démontré, que M. le comte Roy, qui, au 5 mars 1833, avait 70 ans révolus, possédait 70,000 arpens de bois, autant que d'années, et que cette singulière analogie lui aurait inspiré l'idée d'acheter mille arpens de bois par an, afin d'avoir toujours, dans une exacte proportion, autant de mille arpens de bois que d'années ; de sorte que le 5 mars dernier, époque où il est entré dans ses 81 ans, il devait avoir 80,000 arpens de bois et se trouver en marché de mille arpens pour sa quatre-vingt-unième année.

» Cette idée bizarre ne s'est peut-être jamais même présentée à la pensée de M. le comte Roy. Au surplus, pour dire la vérité sur la fortune forestière du plus grand propriétaire de bois en Europe, nous devons le reconnaître, après le roi et S. A. R. M. le duc d'Aumale, quoique nous n'ayons certes pas consulté ses livres, si nous nous en fions à nos connaissances en statistique forestière, nous croyons pouvoir dire que M. le comte Roy est propriétaire seulement de 15,000 hectares ou 30,000 arpens forestiers, en bois de bonne nature et bien placés, il est vrai, ou 1,500 arpens à couper par an ! Cependant le revenu probable de ces biens immenses ne nous semble pas devoir s'élever au delà de 900,000 fr., l'industrie de ses forges de Normandie comprise, et non à 1,500,000 fr., comme on le suppose. »

— On vient d'arrêter en Espagne un officier coupable d'un crime extraordinaire. Don Rafael Iturriaga, l'un des plus nobles et des plus riches habitans de Jaen, donnait, à sa maison de campagne, une soirée dans laquelle se trouvaient réunies les principales familles du pays. On dansait la polka, qui, dans sa tournée européenne, semble vouloir entrer ici en concurrence avec le fandango et le bolero. Tout à coup don Narciso Medina, lieutenant au 1er régiment d'infanterie de ligne, entre dans la salle en uniforme et un pistolet à la main. Il se dirige vers un jeune fonctionnaire civil, don Manuel Valdeastillas, et lui tire un coup de feu à bout portant dans la poitrine. Il se fait jour ensuite l'épée à la main, et s'échappe sans que personne songe à le saisir. Il est plus facile de comprendre que de décrire une pareille scène ; toutes les dames se sont évanouies ; les cavaliers se sont hâtés de leur donner des secours. On a su, un peu plus tard, la cause de cet attentat.

Don Narciso de Medina et don Manuel Valdeastillas avaient eu, quelques heures auparavant, une querelle au sujet d'une riche héritière dont tous deux recherchaient la main. Valdeastillas avait impérieusement exigé de Medina qu'il ne vînt pas au bal, et surtout qu'il ne dansât point avec cette jeune demoiselle. Don Narciso ayant méprisé cette défense, don Manuel s'en est vengé par un assassinat.

On craint que le jeune Medina ne succombe à ses blessures. Valdeastillas sera jugé par un conseil de guerre.

— On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

« Le 25 juillet, le steamboat *Marietta* remontait la rivière d'Arkansas, lorsque sur les 8 heures du matin, une explosion eut lieu. Les chaudières, dans lesquelles il y avait fort peu d'eau, avaient éclaté au moment où le machiniste chauffait l'appareil outre mesure pour franchir un passage difficile. Les voyageurs étaient au nombre de 70 environ ; quinze d'entre eux ont été grièvement blessés ou brûlés. *La Marietta*, ne pouvant plus manœuvrer, frappa contre un chicot, et sombra en quelques minutes.

» Plusieurs passagers, hommes et femmes, se jetèrent à l'eau pour gagner le rivage, et l'on parvint à conduire les autres à terre dans les deux chaloupes du steamboat. On a sauvé tout le bagage des passagers. Un citoyen notable de Van-Buren (Arkansas), le juge Paschall, a été fort dangereusement blessé. »

— La ville de San Carlos, la principale de l'île de Chiloé, la province la plus méridionale de la république chilienne, a été le théâtre d'un affreux incendie. Cent cinquante maisons, servant de magasins aux provisions, ont été la proie des flammes. Les malheureux habitans, privés à la fois d'abri et de nourriture, ont été contraints d'abandonner ces ruines et de se réfugier dans l'intérieur pour y trouver des moyens de subsistance. Le port de San Carlos, lieu de ravitaillement fréquenté par les baleiniers des mers du Sud, contient 4,000 habitans environ, et tous ont souffert plus ou moins de cette déplorable calamité. Les équipages d'un schooner américain, d'un brick anglais et d'un baleinier français ont rempli avec zèle tous les devoirs que leur imposait l'humanité.

— Les nouvelles de la Lithuanie disent qu'on ne peut se faire une idée de la détresse qui règne dans les parties basses de cette province, par suite de l'étendue des inondations. A Memel il a plu pendant cinquante jours presque sans interruption. D'un autre côté, on affirmait à Posen que le prince de Paskewitsch avait transmis aux bureaux-frontières l'ordre de ne pas laisser sortir de grains du royaume de Pologne.

— Il paraît qu'au 31 décembre dernier le revenu intégral du jeune prince de Galles, héritier présomptif de la couronne, s'élevait à 73,100 liv. st. provenant des deux duchés de Cornouailles et de Lancastre.

— On a fait pendant la dernière session du parlement au sujet de l'ivrognerie, dit le *Sun*, un relevé assez curieux, car au point de vue de la statisque il sert de corollaire à la condition morale du peuple dans la capitale de l'Angleterre. Ce document nous fournit les renseignemens suivans. Le *maximum* des individus arrêtés pour ivrognerie se rattache aux années 1831, 32 et 33 et le *minimum* à 1843. — En 1831 il y a eu hommes et femmes 31,353, en 1832, 32,636 ; en 1833, 29,880. Si l'on porte la population, d'après le cens 1831, à 1,515,585 habitans le nombre d'individus arrêtés pour ivrognerie était à cette époque à peu près de 21 quinzièmes, 21 dix-septièmes et 3/4 une fraction par centaine.

En 1843, le nombre est descendu à 10,890, qui, en prenant le cens de 1841 donnant 2,068,107 habitans, est dans la proportion d'un peu plus de 1/2 par centaine. On a le même bon résultat dans la cité de Londres. En 1840, le nombre était de 5,113 qui, en estimant la population à 124,876, donne la proportion énorme de 41 dixièmes par cent. En 1843 le nombre était de 2,595 qui, en estimant la population à 125,273 donne 2,114 par cent. Espérons par ces faits que la tempérance s'étendra plus généralement sur les classes ouvrières de la capitale. Son influence bienfaisante sur la condition sociale du peuple, sera appréciée de tout le monde.

— Joseph Lee, le roi des Bohémiens de l'Angleterre, vient de mourir près de Beaulieu. Il était né à Brockenhurst dans la Forêt-Neuve ; il avait 86 ans. Il laisse un très-grand nombre d'enfans et petits-enfans ; on dit qu'il lègue à ses héritiers une fortune considérable. Il excella à faire la contrebande des spiritueux et fut l'ami et le camarade de Peter Warren et Billy Bear. L'acte le plus important de son règne a été l'ex-communication d'un Bohémien qui avait violé les réglemens de l'ordre. Les diverses tribus furent convoquées à cette occasion pour donner plus de solennité à ce sévère témoignage de son mystérieux pouvoir. Ses obsèques ont été dignes de sa bizarre royauté. Tous les us et coutumes de la Bohème y ont été observés.

— L'*Almanach du mois*, revue mensuelle, contient dans son dernier numéro une anecdote fort piquante sur lord Brougham. Il y a quelques années, le noble lord fit un livre chaleureux pour prouver que l'empereur Alexandre s'était toujours montré, dans sa conduite, le véritable élève de Laharpe. — On sait, en effet, que l'empereur Alexandre eut pour précepteur le général Laharpe ; mais lord Brougham, croyant qu'il s'agissait de Laharpe le littérateur, avait trouvé une foule de rapprochemens curieux entre le maître et son prétendu élève. L'ouvrage fini, lord Brougham l'adresse à M. Arago et lui demande son avis. C'est un livre charmant, lui écrit Arago. Il n'y a qu'un petit malheur, c'est que le maître d'Alexandre n'était pas Laharpe l'homme de lettres, mais Laharpe le général... *A cela près*, je vous le répète, votre ouvrage est excellent.

— A propos des lettres injurieuses des officiers du navire anglais le *Warspite*, voici un petit rapprochement étymologique assez curieux. *Spite* en anglais signifie *malice, envie, haine, ressentiment, rancune*. *War* se traduit par *guerre*, *Warspite* veut dire *rancune de guerre*. Est-il étonnant que les officiers d'un vaisseau de ce nom l'aient pris pour devise, dans leurs écrits contre l'escadre française ?

— On lit dans une relation de voyage du capitaine Kennedy un fait qui ne devrait être ignoré d'aucun marin : « L'eau douce lui manquant, il s'avisa de tremper ses habits dans la mer et de les mettre ensuite tout mouillés sur son corps. Il se passa, dit-il, un temps considérable avant que je pusse engager les gens de mon équipage à suivre mon exemple. Ils se déterminèrent enfin : nous rendîmes de cette manière tous les jours autant d'urine que si nous eussions bu modérément ; et je dois à cette pratique ma vie et celle de six autres personnes, qui, sans cela, auraient péri. Cette idée me vient de la lecture d'un ouvrage du docteur Lind. Nous trempions nos habits deux fois le jour, avec un tel succès, que la soif qui nous dévorait était calmée ; que notre langue, aride et brûlée, redevenait humide quelques minutes après, et que nous nous trouvions en même temps rafraîchis et réconfortés, comme si nous eussions pris réellement de la nourriture. »

La préparation connue sous le nom de POMMADE DE DUPUYTREN, et que cet illustre chirurgien avait composée dans le but de remédier à la chute prématurée de la chevelure, vient par suite de nombreuses expériences, de recevoir une bien heureuse application : on peut aujourd'hui affirmer que les dames qui en feront usage pendant et après la grossesse, n'auront pas à regretter la perte si fréquente de la chevelure. — Dépôt chez M. Créman, coiffeur à La Haye ; Kerckhoff à Amsterdam.

Théâtre-Royal-Français.

Samedi 7 septembre 1844,

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE.

Places fixes, disponibles, entrée de faveur générale supprimées.

Les comédiens ordinaires du Roi auront l'honneur de donner avec M. le Professeur

RISLEY (Américain)

ET SES DEUX FILS,

une seconde et dernière représentation :

LE SONGE D'UNE NUIT D[ETÉ]

Divertissement fantastique et aérien, en deux parties, exécuté par ses deux fils, John, surnommé *le petit Mercure*, le jeune Henry, et du corps de ballet.

La Favorite.

Grand opéra en quatre actes, paroles de M. Scribe, musique de [Donizetti].

Danse.

Au 2e acte : *Pas de deux*, dansé par M. Bolzaguet et Mlle [Colon], engagée comme première danseuse.

Ordre du spectacle : 1. *La Favorite*. 2. *Le Songe d'une Nuit*.

Vu la longueur du spectacle on commencera à SIX heures et [demie].

Cours des Fonds Publics

Bourse d'Amsterdam du 4 Septembre.

		Int.	cours 3 sept.	cours 4 sept.
Pays-Bas.	Dette active	2½	61 ½	[illegible]
	Dito dito	3	—	[illegible]
	Dito dito	4	95 ½	[illegible]
	Dito d to	5	—	[illegible]
	Dito des Indes	5	—	[illegible]
	Dito dito	4	—	[illegible]
	Syndicat	4½	—	[illegible]
	Dito	3½	—	[illegible]
	Société de Commerce	4½	145 ⅝	[illegible]
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	[illegible]
	Act. du Chemin de fer Holland.		—	[illegible]
	Act. du lac de Harlem	5	—	[illegible]
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	[illegible]
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	[illegible]
	Inscript. au Grand Livre	6	—	[illegible]
Russie	Certificats au dito	6	—	[illegible]
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	[illegible]
	Emprunt de 1840	4	—	[illegible]
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	[illegible]
	Passive	5	—	[illegible]
Espagne	Dette différée à Paris		—	[illegible]
	Deferred		—	[illegible]
	Ardoin	5	—	[illegible]
	Obligations Coll. & Comp.	5	—	[illegible]
Autriche	Dito métalliques	5	100 ½	[illegible]
	Dito dito	2½	—	[illegible]
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	[illegible]
Pologne	Actions 1836	ƒ	—	168 ½
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	[illegible]
	Id. id. 1843		83 ½	[illegible]
Portugal	Obligations à Londres	2½	45 ¼	[illegible]

Il s'est manifesté une grande animation dans les affaires en [actions] ouvertes à 61 ¼, ½ elles montèrent un instant à 61 ⅝ et restèrent [fermes] au cours d'ouverture. Le 5 p. c., 3 p. c. et surtout les 3½ p. c. Synd. [furent] demandés en hausse.

Les Ardoins et les coupons étaient très-recherchés par suite [d'ordres] d'achats pour compte de maisons hollandaises. Les autres fonds [hollandais] étrangers n'ont pas varié.

Cours de l'arg. : prêt à garantie 2½ à 3 % ; prol. 2½ à 3 % ; [illegible]

Derniers prix à 5 heures : 2½ % 61⅝ à ½ ; Société de Commerce [illegible] Ardoins 20½.

Bourse de Paris du 3 Septembre.

		Int.	cours 2 sept.	ouvert.
France	Cinq pour cent		—	120.75
	Trois pour cent		—	80 75
	Emprunt Ardoin		30 ½	30 ½
Espagne	Anc. différée		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	5
Naples	Certificats Falconet		—	97 75
Pays-Bas	Dette active	2½	—	61 ¼
	Dette active	5	—	—
Belgique	Dito	3	—	—
	Banque belge		—	660 00
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—

Bourse d'Anvers du 4 Septembre.

Métalliques, 5 % 113 A. — Naples, 5 % ». — Ardoins [illegible]. Dette différée ancien, ». — Passive, 5 % ». — Lots de Hesse, 67 ½ [illegible] après la Bourse (2½ heures). Ardoins, 19 ½ A. — Coupons, ».

Bourse de Londres du 2 Septembre.

3 % Cons. 98⅛, ⅜. — 2½ % Holl., 60⅝, 61 ¼. — 5 % 100 ⅝, ½. — [illegible] Emp.) ». — 4 % id. ». — Esp. 5 % 22⅛, ⅜. — Id. 3 % 33⅛, 33½, [illegible] 43 ¼, 44 ¼. — Id. (couv. 5 % ». — Russes, 118.

Bourse de Vienne du 28 Août.

Métalliques, 5 % 110 ¼. — Dito, 4 % 100 ½. — Dito, 3 % [illegible] de 1834, 150. — Actions de la Banque 1598.

DÉPART DU CHEMIN DE FER, SERVICE [illegible]

D'Amsterdam à La Haye.

D'Amsterdam	De Halfweg.	De Harlem	De Voorhout.	De Vrijenburg.	De Petit Gravenbourg.	De Warmond.	De Leide.	De Voorschoten.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7 15	7 31	7 50	8 4	8 16	8 27	8 37	8 48	8 [illegible]
10 »	10 16	10 35	10 49	11 1	11 12	11 22	11 33	11 [illegible]
1 »		1 30	1 44	1 54			2 20	2 31
4 30	4 46	5 5	5 19	5 31	5 42	5 52	6 3	6 14
8 »	8 16	8 35	8 49	9 2	9 23	9 43	9 34	9 45

De La Haye à Amsterdam.

De La Haye.	De Voorschoten.	De Leide.	De Warmond.	De Petit Gravenbourg.	De Vrijenburg.	De Voorhout.	De Harlem.	De Halfweg.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7	7 19	7 34	7 41	7 51	8 15	8	8 38	8 [illegible]
9 45	10 4	10 19	10 26	10 36	10 50	10 59	11 17	11 32
12 45		1 03			1 40		2 3	2 [illegible]
4 15	4 33	4 48	4 55	5 5	5 19	5 28	5 46	6 1
7 45	8 4	8 19	8 26	8 36	8 50	8 59	9 17	9 32

LA HAYE, chez **Léopold Lebenberg**, *Lange Nieuwstraat*.

Dépôt-général à Amsterdam chez M. SCHOONEVELD, *Beurssteeg* ; et à Rotterdam, chez S. VAN RAVENSWAAY, *Hoofdstraat*.